



**AXE 2 : L'accès au lieu de vie comme droit :
entre institutionnalisation et désinstitutionalisation**
**Atelier 2.2 : Mieux inclure pour faciliter l'accès : expériences et
expérimentations**

Pearl Morey. Doctrice en sociologie et Ater à l'Université d'Aix-Marseille.

**Les technologies de géolocalisation : des outils en faveur de l'autonomie
de vie des résident·e·s dans les EHPAD ?**

Mots-clés : géolocalisation, liberté d'aller et venir, sécurité, EHPAD, promesses, régulations, usages, conciliation, responsabilité.

Cette communication, réalisée à partir de mon travail de thèse de sociologie soutenue en décembre 2020, entend mener une réflexion sur l' « autonomie de vie » dans les EHPAD. Pour ce faire, je m'intéresse aux technologies de géolocalisation destinées aux personnes âgées identifiées comme ayant des troubles cognitifs et sujettes aux « fugues ». Dans quelle mesure ces technologies favorisent-elles, ou limitent-elles, l'autonomie de vie des résident·e·s à qui elles s'adressent ?

Il s'agit d'analyser les promesses de ces dispositifs techniques et de comprendre comment elles entendent répondre à une volonté de conciliation des valeurs de liberté de circuler et de sécurité qui est visible dans les textes de régulations relatifs à la « liberté d'aller et venir », ou plus spécifiquement, aux « bonnes pratiques » d'usages de ces dispositifs.

Dans les EHPAD, je montre que les recours aux géolocalisations sont rares et que les abandons d'usages sont nombreux. La conciliation des valeurs de liberté et de sécurité n'est pas travaillée par les professionnel·le·s des EHPAD avec les

géolocalisations mais via le recours à d'autres dispositifs (comme le dispositif hybride du sas d'entrée).

Enfin, il y a des situations spécifiques où le registre de la conciliation des valeurs de liberté de circuler et de sécurité n'est plus tenable pour les professionnel·le·s des EHPAD, il est alors remplacé – notamment en cas d'accident ou de crise – par le registre de la responsabilité individuelle.